Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_132A-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-132

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Pacte local des solidarités 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°3 "Assurer la cohésion et l'équilibre social du territoire"

Rapporteur : Guy Pennec

Au niveau national, le Pacte local des solidarités, présenté le 18 décembre 2023 par le Premier Ministre, prend la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour la période 2024 à 2027.

Au regard des indicateurs de pauvreté et de précarité du territoire, Morlaix Communauté conventionne avec l'Etat depuis 2024 pour un Pacte local des solidarités.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_132A-DE

Parce que la mobilisation croissante des collectivités territoriales et de leur groupement est essentielle en matière de lutte contre la pauvreté, la Pacte des Solidarités a pour ambition de conforter une démarche partenariale autour de :

- La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance
- L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont les plus éloignés
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits

Le Comité de pilotage s'est réuni le 31 août 2026 pour définir les actions soutenues par l'Etat sur cette année 2026 :

- Dispositif de réussite éducative – CCAS de Morlaix : 30 000 €
- Médiation sociale – Carré d'As : 20 000 €
- Accompagnement des jeunes (pôle urbain et « aller vers » communes rurales) – Morlaix Animation Jeunesse : 38 000 € - Ulamir : 22 000 €
- Accompagnement au logement – CCAS Ville de Morlaix : 20 000 € - ASAD : 20 000 €

Ainsi, l'Etat apporte son soutien financier au territoire à hauteur de 150 000 € pour 2026 dans le cadre de la présente convention pour la réalisation des actions décrites en annexe, au regard, notamment, des financements de Morlaix Communauté au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire.

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/168 du 24 octobre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités ;

Vu l'article 15 des statuts de Morlaix Communauté sur « l'action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion sociale et Solidarités du 2 septembre 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la réception des recettes à hauteur de 150 000 € au titre du Pacte local des solidarités 2025,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention du Pacte local des Solidarités 2026 et tout avenant afférant.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart

Le Président,
Jean-Paul Vermot